



PREMIÈRE ÉTUDE SUR L'AUTOPARTAGE AU QUÉBEC

168 000 tonnes de CO₂ par année *en moins* grâce à l'autopartage

Communauto, Équiterre et le Conseil régional de l'environnement de Montréal réclament des engagements de la part des candidats aux prochaines élections

MONTREAL, LE 19 FÉVRIER 2007 — 168 000 tonnes de CO₂ par année en moins au Québec grâce à l'autopartage : c'est le potentiel évalué par la première étude québécoise portant sur ce service qui a été rendue publique aujourd'hui par le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE), Équiterre et Communauto. Actuellement, 13 000 tonnes de CO₂ sont déjà évitées par les 11 000 usagers de l'autopartage au Québec.

L'étude, réalisée par la firme de génie-conseil Tecsubt dans le cadre du « *Projet auto+ bus : évaluation d'initiatives de mobilité combinée dans les villes canadiennes* », a permis d'évaluer pour la première fois l'impact actuel et potentiel de l'autopartage sur l'environnement au Québec. Tecsubt estime le potentiel de pénétration de l'autopartage ici, dans les conditions actuelles, à près de 139 000 ménages. En tenant compte que certains adhérents à l'autopartage augmentent leur utilisation d'un véhicule et que d'autres la réduisent, chaque usager diminue, en moyenne, sa distance parcourue en voiture de 2 900 km par année. Les usagers de l'autopartage utilisent en outre des véhicules moins énergivores que la population en général. On obtient, en combinant ces deux facteurs, une réduction nette des émissions d'environ 1,2 tonne de CO₂ par personne par année.

**une réduction nette
des émissions
d'environ 1,2 tonne
de CO₂ par
personne par année**

« Si le potentiel de marché estimé pour l'autopartage par Tecsubt se matérialisait, ce service permettrait à lui seul d'entraîner une réduction des émissions de CO₂ 5,6 fois plus importante que la cible prévue dans le *Plan d'action québécois pour l'horizon 2006-2012 pour les modes de transport alternatifs*. Le tout à un coût nul pour le contribuable. De plus, 77 % des adhérents québécois à l'autopartage déclarent s'être départis ou avoir renoncé à l'achat d'un véhicule grâce à ce service. Celui-ci peut donc avoir un effet des plus structurants sur l'évolution de la mobilité. Il serait donc d'autant plus logique de supporter son développement », affirme Monsieur Benoît Robert, président-directeur général de Communauto.

Les usagers de l'autopartage au Québec ont, en moyenne, 40 ans, un très haut niveau de scolarité et des revenus souvent supérieurs à la moyenne. Bien qu'ils ne possèdent pas personnellement une auto (c'est le cas de 90 % des ménages abonnés), ils ne se sentent pas limités dans leur mobilité puisqu'ils accèdent à des voitures disponibles en libre-service au besoin. Les adeptes de l'autopartage restent donc fidèles au transport en commun, au vélo et à la marche pour l'essentiel de leurs déplacements.

L'autopartage : une revendication pour les prochaines élections

Forts des constats de cette étude et de leur expertise en transport durable, le Conseil régional de l'environnement de Montréal, Équiterre et Communauto demandent aux partis politiques de s'engager lors des prochaines élections à inscrire l'autopartage dans leur programme, notamment :

premièrement, en reconnaissant un caractère de service d'utilité publique à l'autopartage soit dans le « Plan Vert », soit par une loi à l'instar de la décision adoptée à l'unanimité en première lecture par le Sénat français le 11 mai 2006 (voir <http://www.senat.fr/leg/tas05-089.html>);

deuxièmement, en modifiant les lois et les règlements qui désavantagent actuellement les adhérents à l'autopartage ou diminuent son attractivité (impossibilité de contester une contravention par un usager sous prétexte qu'il n'est pas lui-même propriétaire du véhicule, saisie prolongée d'un véhicule en cas d'irrégularité du permis de conduire d'un usager, taxation de la portion « autopartage » des titres de transport combinant le transport en commun et l'autopartage, etc.);

troisièmement, en donnant lui-même (le gouvernement) l'exemple et en invitant les municipalités à modifier leurs règlements pour s'adapter à la réalité de l'autopartage, plus particulièrement :

- en donnant la possibilité aux utilisateurs de l'autopartage d'utiliser les espaces de stationnements réservés aux détenteurs de vignettes pour résidents;
- en adaptant les restrictions du stationnement sur la chaussée pour permettre l'accroissement de l'offre de véhicules partagés au cœur des quartiers résidentiels comme l'ont déjà fait les arrondissements d'Outremont et du Plateau Mont-Royal;
- en incitant les différents ministères ou organismes publics (hôpitaux, CLSC, CHSLD, écoles, etc.) à réserver volontiers des espaces pour les besoins de l'autopartage;

quatrièmement, en adoptant des mesures qui permettraient de conférer des avantages comparatifs au fait d'opter pour l'autopartage plutôt que pour la propriété d'un véhicule : des avantages fiscaux pour les usagers de l'autopartage et/ou l'attribution d'une prime à la remise d'une plaque d'immatriculation lorsqu'un adhérent met sa voiture au rancart — à l'instar de ce qui se fait dans la Région de Bruxelles.

« L'autopartage est une composante du Cocktail transport qui consiste à combiner divers modes de transport afin d'induire des déplacements plus écologiques, économiques, sains et tout aussi efficaces que la voiture solo. L'étude présentée aujourd'hui prouve que parce qu'il constitue une alternative à la possession d'une voiture, l'autopartage vient soutenir les autres modes et contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les gouvernements actuels et futurs devront en tenir compte dans leurs actions orientées sur le transport durable et l'environnement et faciliter l'implantation de services d'autopartage au Québec », explique Anny Létourneau, coordonnatrice du programme Transport écologique chez Équiterre.

« L'appui des villes est crucial pour le développement de l'autopartage. Le prochain plan d'action du *Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* et celui du transport de la Ville de Montréal doivent intégrer ce service dans leurs objectifs en fixant des actions concrètes », déclare Monsieur Robert Perreault, directeur général du Conseil Régional de l'Environnement de Montréal.

— 30 —

Source :

Marco Viviani

Responsable, développement et relations publiques

Communauto

514 499-8099 poste 130

mviviani@communauto.ca

www.communauto.com

Élisabeth Caron

Agente de communication

Conseil régional de l'environnement de Montréal

514 842-2890 poste 226

ecaron@cremtl.qc.ca

www.cremtl.qc.ca

Anny Létourneau

Coordonnatrice du programme Transport écologique

Équiterre

514 522-2000 poste 239

aletourneau@equiterre.qc.ca

www.equiterre.qc.ca